



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 juin 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 19 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 19 représentants 19 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 25 représentants 35 voix

Délibération n° BS-2024/38

Objet : Acquisition du foncier de la Maison du Parc

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MONIN Michelle
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
	LAVAL Sylvain
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BAABAA Jimmy	
HABFAST Claus	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
REY Freddy à ESCARON Dominique	MICHALLET Bernard à GUIGUE Gilbert
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	MOREL Véronique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à BAABAA Jimmy
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	EGO Catherine à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à PICHON-MARTIN Bertrand	

Votants (en voix) : 35
 Exprimés (en voix): 35
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Acquisition du foncier de la Maison du Parc

Le Bureau syndical du vendredi 06 décembre 2019 avait validé l'achat par le Parc de Chartreuse et la communauté de communes Cœur de Chartreuse des parcelles suivantes sises sur la Commune de Saint Pierre de Chartreuse :

- Parcelle N°133 appartenant à Monsieur et Madame RORATO au prix de 1 500 €.
- Parcelle N°134 du domaine privé de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse cédée à l'euro symbolique hors frais de notaire et accessoires

OBJET DE LA DECISION

Il convient d'actualiser cette délibération pour finaliser l'acquisition.

a) Vente par les consorts RORATO

- Désignation du bien acquis : A SAINT PIERRE DE CHARTREUSE (38380), Lieudit « Le Bourg », la moitié indivise en pleine propriété d'une parcelle de terrain cadastrée section AE numéro 637 pour 37 m² (parcelle issue du numéro 133).
- Prix de vente : DEUX MILLE EURO (2.000,00 €).

b) Vente par la commune de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

- Désignation du bien acquis : A SAINT PIERRE DE CHARTREUSE (38380), Lieudit « Le Bourg », la moitié indivise en pleine propriété de deux parcelles de terrain cadastrées section AE numéro 642 pour 432 m² (parcelle issue du numéro 134) et section AE numéro 644 pour 568 m² (parcelle issue du domaine non cadastré).
- Prix de vente : UN EURO (1,00 €) SYMBOLIQUE.

Ces montants s'entendent hors frais de notaire et accessoires.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à l'acquisition du foncier de la Maison du Parc, notamment les actes notariés.***

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2024,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **02 JUL. 2024**

